

Renseignements sur l'immunisation des élèves

Veillez remplir le présent formulaire et y joindre une photocopie lisible du dossier d'immunisation de l'élève (carte jaune ou autre) ou la déclaration d'exemption originale.

- Conformément à la *Loi sur l'immunisation des élèves*, les enfants qui fréquentent une école de l'Ontario doivent présenter une preuve d'immunisation.
- Vous trouverez ci-joint le *Calendrier de vaccination financée par le secteur public en Ontario* à jour.
- Santé publique Ottawa (SPO) doit recueillir et tenir à jour les renseignements sur l'immunisation des élèves.
- Si vous n'avez pas le dossier de votre enfant, veuillez téléphoner à SPO au 613-580-6744.
- Si, pour quelque raison que ce soit, une exemption est requise, veuillez téléphoner à SPO au 613-580-6744.

Renseignements sur l'école

Nom de l'école : _____ Année ou classe : _____

Renseignements sur l'élève

Nom : _____ Prénom : _____ Autre nom : _____

Genre : Masculin Féminin Autre Date de naissance : ____ / ____ / ____ (AAAA/MM/JJ)

N° de carte Santé de l'Ontario (facultatif) : _____

Renseignements sur le parent/tuteur : Relation avec l'élève : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse domiciliaire : _____ App. : _____ Code postal : _____

Tél. (maison) : _____ Tél. (travail) : _____ Cell. : _____

Adresse courriel : _____

Langue de correspondance : Anglais Français Autre (précisez) _____

Renseignements sur le parent/tuteur : Relation avec l'élève : _____

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse domiciliaire : _____ App. : _____ Code postal : _____

Tél. (maison) : _____ Tél. (travail) : _____ Cell. : _____

Adresse courriel : _____

Langue de correspondance : Anglais Français Autre (précisez) _____

Déclarez la mise à jour du dossier d'immunisation à Santé publique Ottawa :

N'oubliez pas d'aviser
Santé publique Ottawa
lorsque votre enfant
recevra d'autres vaccins.



En ligne à : EtreParentaOttawa.ca/immunisation



Par télécopieur : 613-580-9660



Par téléphone : 613-580-6744 | ATS : 613-580-9656



Avec l'appli ImmunizeCA : appottawa.immunize.ca



Par la poste : Programme d'immunisation,
100, promenade Constellation,
code courrier : 26-44, Ottawa, ON K2G 6J8

Les renseignements sur l'immunisation des élèves sont recueillis par Santé publique Ottawa aux fins de tenue de dossier en vertu de l'article 11 de la *Loi sur l'immunisation des élèves*. Toute question concernant la collecte et l'utilisation des renseignements personnels sur la santé peut être transmise au superviseur de l'équipe responsable de la gestion des données de Santé publique Ottawa par la poste au 100, promenade Constellation, Ottawa (Ontario) K2G 6J8, par téléphone au 613-580-6744 ou par courriel à immunisation@ottawa.ca.



Calendrier de vaccination financée par le secteur public en Ontario – octobre 2015

Il y a de nombreuses façons de mettre à jour le dossier d'immunisation de votre enfant auprès de Santé publique Ottawa :

- 
En ligne à :
 Être Parent à Ottawa.ca/immunisation
- 
Par télécopieur :
 613-580-9660
- 
Par téléphone :
 613-580-6744 | ATS : 613-580-9656
- 
Avec l'appli immunizeCA :
 appottawa.immunize.ca
- 
Par la poste : Programme d'immunisation,
 100, promenade Constellation,
 code courrier : 26-44, Ottawa, ON K2G 6J8

Age	Diphthérie	Tétanos	Caque-luche	Polio	Hémophilus influenzae b	Pneumocoque conjugué	Rotavirus	Rougeole	Oreillons	Rubeole	Varicelle	Méningocoque conjugué	Hépatite B	VPH	Antipneumococcique conjugué	Grippe
2 mois	■	■	■	■	■	■	■									
4 mois	■	■	■	■	■	■	■									
6 mois	■	■	■	■	■	■	■									
12 mois ^{1,2}												■				
15 mois																
18 mois																
4-6 ans ¹																
7e année ^{2,3}																
8e année ⁴																
10 ans après la dose de rappel de 4 à 6 ans (14-16 ans)																
tous les 10 ans ⁵																
65 ans																

¹ Le vaccin PRN doit être administré le jour même ou après le 1^{er} anniversaire et le vaccin conjugué contre le méningocoque-CCWY est administré dans les écoles aux élèves de 7^e année.

² Le vaccin contre l'hépatite B (qui se donne en deux doses) est administré dans les écoles aux filles de 7^e année.

³ Le vaccin contre le virus du papillome humain (VPH) (qui se donne en deux doses) est administré dans les écoles aux filles de 11^e année.

⁴ Tous les adultes de 19 à 64 ans ont droit à une dose de vaccin GSK. Les adultes doivent recevoir le vaccin contre le tétanos et la diphtérie tous les 10 ans.

⁵ Le vaccin contre la grippe est recommandé pour les personnes âgées de 65 ans ou plus.